

Objet:

TR: TEST : ENJEUX ET DEFIS DU DECONFINEMENT, LETTRE AU PRESIDENT.....

De : csmf.org [mailto:csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org]

Envoyé : jeudi 7 mai 2020 09:05

À : CSMF Lorraine

Objet : TEST : ENJEUX ET DEFIS DU DECONFINEMENT, LETTRE AU PRESIDENT.....

Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine | NEWS Mai 2020



EDITO : Déconfinement : enjeux, défis et faux problèmes



Les enjeux :

Quelle est la situation actuelle malgré le confinement ?

Près de 4 000 hospitalisations en réanimation, pas de diminution significative des hospitalisations, plus de 24 000 décès (hôpital + EHPAD), 7 000 à 9 000 décès estimés à domicile depuis le début de l'épidémie, 4 000 médecins libéraux en arrêt de travail pour COVID. Sans être alarmiste, une deuxième vague est probable après le déconfinement et tout doit être mis en œuvre pour diminuer la circulation du virus, une contamination massive et un débordement de notre système de santé.

La mission des médecins à partir du 11 mai 2020 :

Le rôle du médecin généraliste se limitera à déclarer via Ameli pro, dans les 24 heures, tout patient COVID+ et ses proches vivant sous le même toit. Cette consultation très complexe sera rémunérée 55 € (G + MIS).

La recherche des cas-contacts et la prise de contact avec ces derniers seront confiées aux équipes mobiles des conseillers de l'Assurance Maladie qui seront aidés pour certains territoires

(précarité...) par les acteurs du secteur médico-social.

Les craintes :

Atteinte aux libertés individuelles, levée du Secret Médical, conservation et circulation des données médicales, consentement du patient.

Nous sommes à l'extrême limite de ce que la Constitution Française et le Droit Européen peuvent permettre et nous devons exiger que cela soit limité dans le temps. Mais y-a-t-il vraiment un problème quand l'enjeu est de sauver tout simplement des vies, quand l'intérêt collectif rejoint l'intérêt individuel. Bien sûr, le mot « brigade » est détestable et c'est une erreur gouvernementale de communication, les mots "équipe mobile" seraient plus appropriés.

Pourquoi le Covid-19 ne deviendrait-il pas une maladie à déclaration obligatoire ?

Le médecin généraliste, premier maillon de la chaîne du dépistage, voilà un vrai rôle de santé publique et de prévention. Au plus près de la population : qui, mieux que nous, peut, en lien étroit avec les patients et leur famille, expliquer, rassurer, accompagner et être l'interlocuteur de choix de la CNAM. Nous avons déjà des contacts réguliers avec le Service Médical de nos CPAM pour défendre nos malades.

Un texte de loi sera voté par le Parlement. Il aura été validé par la CNIL et le Conseil d'État. Des textes réglementaires, sur lesquelles travaillent la CNAM, le CNOM et le Ministère, seront publiés pour permettre à chacun de remplir ses missions.

Rappelons qu'actuellement, les résultats positifs des tests de dépistages sont transmis aux ARS par une messagerie non sécurisée !

Les défis :

L'enjeu pour les médecins généralistes est de dépister tout patient à l'échelle d'un territoire et pas seulement d'une patientèle. Chaque malade suspect COVID même isolé, sans médecin traitant ou en situation de précarité, doit pouvoir bénéficier d'un dépistage grâce aux organisations territoriales (MSP, CPTS, DAC...). Nous pouvons relever ce défi.

L'urgence :

Bien sûr, il faudra faire le bilan des carences de l'Etat (mauvaise gestion des stocks de matériel de protection, fermeture délétère des lits d'hospitalisations et de réanimations, pénurie des médicaments indispensables à la sécurité sanitaire du fait de la délocalisation de la production ...).

Cependant, Les Généralistes-CSMF assume ce rôle central de dépistage et de déclaration des cas positifs pendant cette période sensible du déconfinement.

La population française de laquelle nous sommes si proches ne nous pardonnerait pas un laisser faire et une démission en cette période d'urgence sanitaire.

Le bureau Les Généralistes-CSMF

Nouvelle lettre au Président



M. le Président, puisque la dette va exploser, **quel intérêt de reporter les charges des entreprises, PME ou grandes, ce qui risque de mettre en faillite une majeure partie d'entre elles ?**

Annulez les charges pendant deux ou trois mois de toutes les entreprises et PME.

Demandez aux banques d'annuler **deux ou trois mois de remboursements de prêts aux entreprises.**

Demandez aux propriétaires d'**annuler deux ou trois mois de loyer aux entreprises si besoin.**

Et l'activité économique repartira progressivement fin juin.

M. le Président, fin connaisseur de l'histoire, vous n'êtes pas sans savoir qu'Henri III avait supprimé dix jours du calendrier en 1582 pour rattraper le retard dû au calendrier julien sur le grégorien, ce qui à terme aurait abouti au décalage des saisons. Les français s'étaient réveillés du 04 décembre au 20 décembre 1582.

Et si nous faisons un bon fiscal ?

Allez, Monsieur le Président, deux ou trois mois de charges à supprimer et vous deviendrez plus célèbre qu'un roi de France.

Dr Mickaël Riahi, Vice-Président « Les Généralistes-CSMF »

Au bal, mais non masqué



Si les stratégies d'éviction des patients, pour lutter contre la propagation du virus dans les familles, sont tout à fait louables et souhaitables, **la réussite du déconfinement et un plan global pour la santé des français et notamment des personnes fragiles pendant cette période, ne pourra se faire sans la prise de conscience du besoin à grande échelle de production de masques FFP1 à raison de 2 à 3 par jour pour chaque français**, ce qui veut donc dire un besoin, si l'on compte 60 Millions de français, entre **3 Milliards 360 Millions et 5 Milliards 40 Millions de masques par mois d'épidémie.**

Sachant qu'une entreprise experte en la matière peut produire jusqu'à 6 Millions de masques par mois, il faudrait **840 entreprises** de production de masques tournant à plein régime rien que pour **les besoins du territoire**, sans vente à d'autres pays.

Mission impossible ?

Peut-être, mais il n'était pas impossible d'économiser les masques utilisés pour rien pour ces honteuses élections municipales.

Il n'était pas impossible d'acheter des masques par millions à l'étranger, comme par hasard retrouvés par la grande distribution.

Cette gestion catastrophique et opaque des masques, et ce non-report des élections, sont la vraie faute du gouvernement, qui s'en tirera probablement par ailleurs par la jurisprudence « responsable mais non coupable ».

Nous pouvons vouloir faire de notre mieux pour accomplir notre mission, c'est à dire réussir le déconfinement et stopper l'épidémie, mais continuer à crier haut et fort l'étendue de ce scandale d'Etat.

Dr Mickaël RIAHI, Vice-Président Les Généralistes-CSMF

ENQUETE : Participez à la grande enquête sur l'emploi dans les cabinets médicaux



Voire cabinet est il ouvert depuis le confinement ?

Oui

Non

Quel est le pourcentage de personnel présent ?

Moins de 25%

Entre 25% et 50%

Entre 50% et 75%

Entre 75% et 100%

Les organisations patronales signataires de la convention collective du personnel des cabinets médicaux, négocient actuellement avec les assureurs de la branche, des aides afin de préserver l'emploi dans les cabinets médicaux.

Afin de nous aider dans notre démarche, merci de bien vouloir répondre à ce court sondage sur l'emploi dans les cabinets de médecins libéraux.

[Accéder au sondage](#)



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 "Informatique, fichiers et liberté", vous conservez la possibilité d'accéder aux informations vous concernant et de les rectifier si vous le jugez nécessaire.

***Pour ne plus recevoir nos informations, merci d'envoyer un mail à :
csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org***

Powered by HYGIEE - DIMS.

La Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.